

**Procès-verbal
Conseil d'établissement
École Le Rocher
Réunion tenue le 19 novembre 2020 à 18 h 45 par Teams**

	Ordre du jour
Étaient présents :	
Maryse Noël Simon Pelletier Isabelle Tanguay Valérie Gauthier Evelyne Robitaille Catherine Caron Jessy Léonard Lysanne Temblay Josée Lussier Julie Camerlain Karine Lavoie	
Étaient Absents :	
Aucun	
Public	
Aucun	
Prochaine rencontre	
11 février 2021	
	<ol style="list-style-type: none">1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue2. Vérification du quorum et des présences3. Parole au public4. Lecture et adoption de l'ordre du jour5. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 octobre 20206. Points d'informations :<ol style="list-style-type: none">6.1 Aide alimentaire6.2 Volet 2 Ose Entreprendre7. Points de décisions :<ol style="list-style-type: none">7.1 Évaluation du Projet Éducatif7.2 Embellissement de la cour d'école, résolution7.3 Mesures budgétaires destinées à un transfert vers le budget des établissements pour l'année scolaire 2020-2021 Adoption7.4 Modification aux heures d'ouverture lors des 3 journées pédagogiques supplémentaires8. Parole :<ol style="list-style-type: none">8.1 Parole au président;8.2 Parole au représentant du comité de parents;8.3 Parole aux enseignantes;8.4 Parole à la représentante du service de garde;8.5 Parole à la représentante du personnel de soutien.9. Sujets divers10. Levée de l'assemblée

Simon Pelletier
Président

Maryse Noël
Directrice

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
1.	—	<p>Ouverture de la séance et mot de bienvenue</p> <p>À 18 h 50, Monsieur Pelletier ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous les participants.</p>
2.	—	<p>Vérification du quorum et des présences</p> <p>Monsieur Pelletier vérifie le quorum. Nous avons quorum.</p>
3.	—	<p>Parole au public</p> <p>Aucun public n'est présent.</p>
4.	CÉ-194-20-21-12	<p>Lecture et adoption de l'ordre du jour</p> <p>Il est proposé par Mme Isabelle Tanguay d'adopter l'ordre du jour. La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>
5.	CÉ-194-20-21-13	<p>Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 octobre 2020</p> <p>M. Pelletier fait la lecture du procès-verbal du 13 octobre 2020. Mme Evelyne Robitaille propose l'approbation du procès-verbal. La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>
6.		<p>6.1 Aide Alimentaire</p> <p>Madame Noël explique qu'il y a un montant d'argent d'aide alimentaire qui est remis aux écoles pour soutenir les élèves qui auraient de la difficulté à avoir des lunchs adéquats ou pour d'éventuels oublis. L'école Le Rocher a reçu la somme de 3500 \$ pour soutenir mesure. Cet argent doit servir exclusivement à acheter de la nourriture.</p> <p>Madame Noël explique que différentes possibilités ont été réfléchies avec les directions de secteurs. Ils ont fait faire des prix à des fournisseurs locaux pour lunchs de dépannage pour des enfants dans le besoin.</p> <p>C'est Soupe moi ça qui aura le mandat. Les boîtes à lunch seront composées d'un sandwich au choix du chef, d'un accompagnement et d'un dessert. Les livraisons auront lieu 2 fois par semaine afin que les boîtes à lunch demeurent bonnes quelques jours.</p> <p>Il y aura également des collations de dépannage qui seront achetées. Des collations variées avec une durée de vie de plus d'une semaine seront ciblées.</p>
		<p>6.2 Volet 2 Ose entreprendre</p> <p>Madame Noël souligne l'enthousiasme de son équipe à participer à beaucoup de projets. L'année dernière, l'école Le Rocher fut celle qui a déposé le plus de projets entrepreneuriaux au CSSP. Cette année, déjà des projets sont planifiés</p>

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
		<p>pour être déposés par l'équipe. Pour cette raison l'école peut déposer sa candidature pour le volet 2 Ose entreprendre et ainsi avoir la chance de se voir remettre un montant de 3000 \$ destiné à soutenir la réalisation de projets entrepreneuriaux à l'école.</p> <p>Pour se qualifier au second volet, il faut rejoindre 4 leviers soit : Sensibilisation : « L'élève est témoin de l'entrepreneuriat » Expérimentation : « L'élève réalise un projet entrepreneurial » Rayonnement : « L'implication de l'élève est mise en lumière. » et Affirmation : « L'élève affirme ses qualités entrepreneuriales. »</p> <p>Les élèves de 5e et 6e année ont eu des conférences sur le sujet ose entreprendre la semaine dernière. C'est Mme Julie Camerlain qui s'occupe des contacts avec l'organisme.</p> <p>En 2019-2020, l'école a eu le montant pour le volet 2. La demande pour la présente année scolaire a été déposée.</p>
7,1	CÉ-194-20-21-14	<p>7.1 ÉVALUATION DU PROJET ÉDUCATIF ADOPTION</p> <p>L'article 36 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que l'école a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire;</p> <p>L'école réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif;</p> <p>Le projet éducatif de l'école a été adopté par le conseil d'établissement le 15 mai 2019, par la résolution portant le numéro CÉ-194-18-19-50;</p> <p>L'article 74 prévoit que le conseil d'établissement voit à la réalisation du projet éducatif de l'école et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue;</p> <p>Cette évaluation s'effectue en concertation et avec la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et du centre de services scolaire;</p> <p>Au cours de l'année scolaire 2020-2021, l'école a tenu un tel processus d'évaluation;</p> <p>L'évaluation du projet éducatif a été présentée par Mme Maryse Noël, directrice et des échanges se sont tenus à ce sujet entre les membres du conseil d'établissement;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Josée Lussier il est résolu à l'unanimité des voix exprimées:</p> <p>D'ADOPTER l'évaluation du projet éducatif, tel qu'il apparaît à l'annexe 1;</p> <p>Que l'évaluation du projet éducatif de l'école soit rendue publique et qu'elle soit communiquée aux parents et aux membres du personnel de l'école.</p>

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires																
7,2	CÉ-194-20-21-15	<p>7.2 Embellissement de la cour d'école</p> <p>La directrice, Mme Maryse Noël présente le projet d'embellissement de la cour de l'école qui prévoit les éléments suivants :</p> <p>Installation de buts et filets de soccer, installation d'un filet pour retenir les ballons, installation d'un module de jeux du style hébertisme, installation de panier de basket ball, ajout d'une structure de ballon poire, ajout de jeux lignés sur la cour de récréation, installation de mobilier urbain, installation d'une maisonnette et bancs pour le préscolaire.</p> <p>Ce projet permettra d'offrir une variété plus grande d'activités à nos élèves à l'aide d'équipements fixes. L'ensemble du plan d'aménagement facilitera l'organisation de notre cour d'école.</p> <p>Le coût estimé de la phase 1 de ce projet est de 86 489,31 \$. Ce projet sera financé de la façon suivante :</p> <table border="1" data-bbox="535 808 1619 1252"> <thead> <tr> <th>Source de financement</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Subvention ministérielle mesure 50 531 Embellissement de cours d'école , mesure spéciale cette année</td> <td>90 000,00 \$</td> </tr> <tr> <td>Don ou subvention d'autres organismes</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Campagne de financement</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Surplus de l'année scolaire précédente</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Surplus de l'année scolaire en cours ou des années scolaires à venir</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total :</td> <td>90 000,00</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le coût estimé de la phase 2 de ce projet est de 35 952,73 \$. Ce projet sera financé de la façon suivante :</p> <table border="1" data-bbox="535 1360 1619 1414"> <thead> <tr> <th>Source de financement</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> </tbody> </table>	Source de financement	Montant	Subvention ministérielle mesure 50 531 Embellissement de cours d'école , mesure spéciale cette année	90 000,00 \$	Don ou subvention d'autres organismes		Campagne de financement		Surplus de l'année scolaire précédente		Surplus de l'année scolaire en cours ou des années scolaires à venir		Total :	90 000,00	Source de financement	Montant
Source de financement	Montant																	
Subvention ministérielle mesure 50 531 Embellissement de cours d'école , mesure spéciale cette année	90 000,00 \$																	
Don ou subvention d'autres organismes																		
Campagne de financement																		
Surplus de l'année scolaire précédente																		
Surplus de l'année scolaire en cours ou des années scolaires à venir																		
Total :	90 000,00																	
Source de financement	Montant																	

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires													
		<table border="1"> <tr> <td data-bbox="533 152 1394 253">Subvention ministérielle (mesure 50 530 Embellissement de cours d'école)</td> <td data-bbox="1398 152 1614 253">21 600 \$</td> </tr> <tr> <td data-bbox="533 256 1394 313">Don ou subvention d'autres organismes</td> <td data-bbox="1398 256 1614 313"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="533 316 1394 373">Campagne de financement</td> <td data-bbox="1398 316 1614 373">14 400,00 \$</td> </tr> <tr> <td data-bbox="533 376 1394 433">Surplus de l'année scolaire précédente</td> <td data-bbox="1398 376 1614 433"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="533 436 1394 493">Surplus de l'année scolaire en cours ou des années scolaires à venir</td> <td data-bbox="1398 436 1614 493"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="533 496 1394 537">Total :</td> <td data-bbox="1398 496 1614 537">36 000,00</td> </tr> </table>	Subvention ministérielle (mesure 50 530 Embellissement de cours d'école)	21 600 \$	Don ou subvention d'autres organismes		Campagne de financement	14 400,00 \$	Surplus de l'année scolaire précédente		Surplus de l'année scolaire en cours ou des années scolaires à venir		Total :	36 000,00	<p data-bbox="533 581 1917 651">Les activités qui seront organisées dans le cadre de la campagne de financement ont été approuvées précédemment par les résolutions no CÉ-194-18-19-12, CÉ-194-18-19-61, CÉ-194-19-20-42</p> <p data-bbox="533 688 1083 721">Les membres échangent au sujet de ce projet.</p> <p data-bbox="533 794 1037 826">Il EST PROPOSÉ PAR Mme Julie Camerlain:</p> <p data-bbox="533 863 1917 933">D'autoriser le directeur ou la directrice de l'école à faire les démarches requises pour la mise en œuvre du projet d'embellissement de la cour d'école de l'école Le Rocher pour les phases 1 et 2.</p>
Subvention ministérielle (mesure 50 530 Embellissement de cours d'école)	21 600 \$														
Don ou subvention d'autres organismes															
Campagne de financement	14 400,00 \$														
Surplus de l'année scolaire précédente															
Surplus de l'année scolaire en cours ou des années scolaires à venir															
Total :	36 000,00														
7,3	CÉ-194-20-21-16	<p data-bbox="533 1062 1917 1131">7.3 Mesures budgétaires destinées à un transfert vers le budget des établissements pour l'année scolaire 2020-2021 Adoption</p> <p data-bbox="533 1169 1917 1308">L'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ chapitre I-13.3), prévoit que le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement. Ainsi, les règles budgétaires de l'année scolaire 2020-2021 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées, c'est-à-dire destinées à un transfert vers le budget des établissements.</p> <p data-bbox="533 1312 1917 1414">Par ailleurs, les règles budgétaires pour l'année scolaire 2020-2021 demandent que les conseils d'établissement confirment au ministre que ces mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.</p> <p data-bbox="533 1417 1917 1450">Une reddition de comptes doit être faite à ce sujet, dans l'outil informatique CollecteInfo du ministère de l'Éducation.</p>													

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
		<p>La directrice de l'école a présenté au conseil d'établissement l'attestation du Centre de services scolaire des Patriotes du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.</p> <p>En raison des circonstances exceptionnelles dues à la COVID-19, la reddition de comptes demandée pour l'année scolaire 2020-2021 ne porte que sur les mesures protégées suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Aide alimentaire (15 012); · Soutien à la réussite éducative des élèves doués (à haut potentiel) (15 027); · Cours d'école vivantes, animées et sécuritaires (15 029); · Soutien aux écoles pour la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence et de l'intimidation et pour favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant (15 031); · Agents de soutien aux collaborations écoles-familles immigrantes (15 055); · Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires (15 103); · Acquisition de livres de littérature jeunesse et d'ouvrages documentaires pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1er cycle du primaire (15 104); · Sorties scolaires en milieu culturel (15 186); · Formation en réanimation cardio-respiratoire au secondaire (15 200); · Soutien à l'ajout de classes spéciales (15 313). <p>Les directeurs d'établissement ont convenu, lors de rencontres du Comité consultatif de gestion, de mettre en commun certaines allocations dédiées tel qu'expliqué par le Centre de services scolaire des Patriotes dans son attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.</p> <p>En effet, bien que les établissements aient le choix des moyens à prendre pour répondre aux besoins de leurs élèves, certaines allocations dédiées ou protégées aux établissements ont été regroupées afin d'être utilisées aux fins prévues au bénéfice de tous les établissements et en services aux élèves.</p> <p>Les membres du conseil d'établissement ont échangé au sujet de cette attestation et de l'utilisation de ces mesures dans l'école.</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Josée Lussier, il est résolu à l'unanimité des voix exprimées :</p> <p>Que le conseil d'établissement confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.</p>
7,4	CÉ-194-20-21-17	<p>7.4 Modification aux heures d'ouverture lors des 3 journées pédagogiques supplémentaires</p> <p>Des journées pédagogiques sont ajoutées au calendrier scolaire, soit les 14 décembre et 6 janvier ainsi qu'une troisième journée dont la date demeure inconnue pour le moment. Ce seront des journées pédagogiques gratuites pour les parents. Madame Noël nous rappelle que dans le contexte actuel, les éducatrices sont en pénurie de personnel, et donc celles en service sont très sollicitées. Les journées pédagogiques régulières sont déjà difficiles à combler et ce sont de très grosses journées pour elles.</p> <p>Les directions de secteur se sont réunies pour discuter de comment faciliter la gestion de la situation avec la pénurie de personnel. Ils ont proposé de vérifier avec les membres de leur conseil d'établissement respectif s'ils accepteraient</p>

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
		<p>de réduire les heures d'ouverture des 3 journées pédagogiques supplémentaires seulement pour ouvrir de 8 h à 17 h ou 7 h 30 à 17 h 30.</p> <p>Madame Josée Lussier, technicienne du service de garde nous présente les chiffres de fréquentation. Avant 6 h 30, il y a toujours moins de 20 élèves. Après 17 h rarement plus de 15 enfants.</p> <p>Le CÉ de l'école le Sablier s'est positionné de façon favorable à une ouverture de 8 h à 17 h.</p> <p>Une discussion s'amorce au sein du conseil d'établissement, certains parents mentionnent avoir un malaise à réduire des heures et potentiellement causer des soucis pour les parents dont le service est vraiment nécessaire. Les membres du personnel rappellent que déjà pour les journées à venir en novembre ce fut tout un casse-tête pour combler les heures. Madame Noël ajoute que seuls les élèves ayant participé à une ou des journées pédagogiques depuis le début de l'année scolaire auront la possibilité de s'inscrire. Le souhait est de conserver nos mêmes éducatrices (stabilité) et reconnaître leur bon travail.</p> <p>M. Simon Pelletier propose que le service de garde réduise ses heures pour les 3 nouvelles journées pédagogiques de 8 h à 17 h dans le but de reconnaître et de faciliter l'organisation de ces journées imprévues.</p> <p>Mme Julie Camerlain demande le vote. Résultats du vote à main levée : – En faveur 6 – Contre 1 – Abstention de vote 1</p> <p>Mme Isabelle Tanguay propose l'adoption de la résolution en faveur des modifications des heures d'ouverture du service de garde pour de 8 h à 17 h lors des trois journées pédagogiques supplémentaires.</p>
8		Parole;
8,1		Parole au président ou à la présidente; Rien à dire
8,2		Parole au représentant du comité de parents ; Rien à dire
8,3		Parole aux enseignantes ; Au 3 ^e cycle, cette semaine elles ont reçu la conférence Ose entreprendre en visite virtuelle. La dame a parlé des qualités que ça prend pour devenir un bon entrepreneur. A venir également la visite virtuelle d'un haltérophile qui a participé aux jeux Olympiques en 2018. Il viendra parler de persévérance pour aller jusqu'au bout de ses projets. En décembre, toujours en mode virtuel, Kids code jeunesse viendra faire une animation d'un avant-midi avec les élèves de 5e et 6e année pour de la programmation d'ordinateur.

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
		Le projet écolo se poursuit avec le ramassage de goupilles de canettes et d'attaches à pain pour avoir des fauteuils roulants. Dans les 2 premiers mois de ce projet, déjà les quantités de l'année dernière ont été doublées. Les crayons sont également recyclés.
8,4		<p>Parole à la représentante du service de garde ;</p> <p>Rien à dire</p>
8,5		<p>Parole à la représentante du personnel de soutien ;</p> <p>Rien à dire</p> <p>Mme Noël en a profité pour saluer et souligner le travail de son équipe laquelle fait un travail exceptionnel pour les élèves. Il y a beaucoup de collaboration, malgré le défi de la pandémie et la grande fatigue. Également, le travail de Marie-Eve à l'accueil est souligné, elle reconnaît les parents et les associe à leurs enfants, ce qui est très apprécié par les parents.</p>
9.		<p>Sujets divers</p> <p>Rien à dire</p>
10.	CÉ-194-20-21-18	<p>Levée de l'assemblée</p> <p>La rencontre est levée à 21 h 28, proposée par Mme Evelyne Robitaille et adoptée à l'unanimité.</p>